Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260407-260407013-DE

en terre d'iroise
Landunvez
LAT 48.53 · LON -4.72

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Landunvez, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	19
Votants :	19

Etaient présents : Christophe COLIN, Mikaël TREBAOL, Rachel JAOUEN, Nicole LALOUER, Laurence PELLEN, Pol ALEXANDRE, Virginie QUINIOU, Yves LE SIOU, Thierry BODHUIN, Christine BODENES ; Pascal THOMAS, Soraya MOAL, Philippe JAOUEN, Etienne LAVIEC, Morgan CHARTIER, Armelle BERTRAND, Céline CLOSIER, Maelis COLIN et Astrid CHARPENTIER
Pouvoirs :

Date de convocation : 1ier avril 026

Excusée :,

Secrétaire de séance : Rachel JAOUEN

260407013 Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 21 mai 2026.

Le conseil municipal doit, pour que cette nomination puisse avoir lieu, dresser une liste de 24 noms dans les conditions *de l'article 1650 du Code général des impôts*.*

Proposition du Conseil :

(Résidence principale)

JAOUEN Rachel, adresse : 13, lieu-dit Langoz, Landunvez
TREBAOL Mikaël, adresse : 47, lotissement Kreizland, Landunvez
QUINIOU Virginie, adresse : 33, Hent Aod Verlen, Landunvez
LE SIOU Yves, adresse : 15 bis route de Gorrekéar, Landunvez
PELLEN Laurence, adresse : 7, Hent Sant Gonvel, Landunvez
POL Alexandre, adresse : 45, lotissement Kreizland, Landunvez
BODENES Christine, adresse : 1 bis chemin de Kerleiguer, Landunvez
THOMAS Pascal, adresse : 10 bis résidence du Gludig, Landunvez
MOAL Soraya, adresse : 22 route de Kerarzal, Landunvez
BODHUIN Thierry, adresse : 4, chemin de Gwisselier, Landunvez
COLIN Maëlis, adresse : 3 résidence de la Tour Blanche, Landunvez
JAOUEN Philippe, adresse : 1 résidence du Menhir, Landunvez

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260407-260407013-DE

en terre d'iroise
Landunvez
LAT 48.53 • LON -4.72

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LALOUER Nicole, adresse : 10, Tromenec Huella , Landunvez
LAVIEC Etienne, adresse : 17 résidence du Menhir, Landunvez
CHARPENTIER Astrid, adresse : 9 Ty Pri, Landunvez
CHARTIER Morgan, adresse : 19 Hent Aod Verlen, Landunvez
BERTRAND Armelle, adresse : 3 route de Mez Lan, Landunvez
CLOSIER Céline, adresse : 24 Lanhalles , Landunvez
TANGUY Marie-France, adresse : 11, Le Hellen, Landunvez
DES PORTES Amélie, adresse : 12 Quelerec, Landunvez
BIZIEN Jean-Michel, adresse : 1, Kervizinic, Landunvez
JAOUEN Alice, adresse : 13, lieu-dit langoz, Landunvez

Hors Communes (résidence secondaire)

ROCHER LACOSTE Frédéric, adresse : 16 rue des filles du calvaire 75003 Paris
LENAFF Phlippe, adresse : 10 rue André Mériel Bussy 29830 Ploudalmézeau

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Christophe COLIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.